

Annonces légales et judiciaires



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

VR - AS 26 26 0091 01 : superficie totale : 10 ha 32 a 58 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Petite ruine. Parcellaire : BEAUFORT-SUR-GERVANNE (92 a 40 ca) - 'LES AUCHES' : A-754. GIGORS-ET-LOZERON (9 ha 40 a 18 ca) - 'CHAUX DE LOZERON' : AC-68-69-72-193-194-196-198 - 'LES CHAUX' : AC-200. Zonage : BEAUFORT-SUR-GERVANNE : A - GIGORS-ET-LOZERON : A. Occupation : Libre

VR - AP 26 25 0216 01 : superficie totale : 52 a 59 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-JULIEN-EN-VERCORS (52 a 59 ca) - 'Les Clos et les Savets' : A-775. Zonage : N. Occupation : Libre

VR - AA 26 26 0067 01 : superficie totale : 88 a 60 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-JULIEN-EN-VERCORS (88 a 60 ca) - 'LES CLOS ET LES SAVETS' : A-774. Zonage : N. Occupation : Libre

EP - AP 26 25 0251 02 : superficie totale : 1 ha 40 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MORNANS (13 a 30 ca) - 'LES ANDRIVETS' : A-251. SAOU (1 ha 27 a 50 ca) - 'COMBE PRE DARBON' : D-116. Zonage : MORNANS : RNub - SAOU : A. Occupation : Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 12/06/2026 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <https://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE CEDEX 9 - Tél. 04 75 41 51 33 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NÉ SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 19/02855 - N° Portalis DBXS-W-B7D-GTFY

Par jugement en date du 20 Mai 2026, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale.
Groupelement ECOTHOM
EARL MH3 - 2535 Chemin Sector
Faveyrolles
26700 PIERRELATTE
Activité : Autre mise à disposition de ressources humaines
N°SIRET : 487 787 038 00016
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 19/02854 - N° Portalis DBXS-W-B7D-GTFX

Par jugement en date du 20 Mai 2026, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale :
Groupelement AGR'HOM
2535 Chemin Sector
Faveyrolles
26700 PIERRELATTE
N°SIRET : 499 540 797 00010
Activité : Autre mise à disposition de ressources humaines
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 26/00181 - N° Portalis DBXS-W-B7K-12VV

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 20 Mai 2026 a prononcé en application des dispositions de l'article L681-2 III du code de commerce une procédure de liquidation judiciaire simplifiée concernant le patrimoine personnel et professionnel de :

Nom et raison sociale
Monsieur Christophe MAIRE
98 rue des Pêcheurs
07500 GUILHERAND-GRANGES
N°SIRET : 538 141 011 00014
Activité : Professeur de yoga

Liquidateur :
SELARL SBCMJ
Me Alexandre BANC
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/02478 - N° Portalis DBXS-W-B7I-IHRH

Par jugement en date du 20 Mai 2026, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale.
Association ISERE TRANSPORT HANDICAP
180 Rue Ste Cécile
26750 CHATILLON SAINT JEAN
N°SIRET : 484 281 779 00062
Activité : Transport de personnes handicapées
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 19/02856 - N° Portalis DBXS-W-B7D-GTFZ

Par jugement en date du 20 Mai 2026, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale.
Groupelement TO-MAN
EARL MH3 - 2535 Chemin Sector
Faveyrolles
26700 PIERRELATTE
N°SIRET : 481 415 685 00017
Activité : Autre mise à disposition de ressources humaines
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 26/00330 - N° Portalis DBXS-W-B7K-13HS

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 Mai 2026 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de :

Nom et raison sociale :
Association DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
Rue Marius Milou
Bâtiment E
26200 MONTÉLIMAR
N°SIRET : 437 997 760 00024
Activité : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Liquidateur :
SELARL SBCMJ
Me Alexandre BANC
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.
La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 26/01174 - N° Portalis DBXS-W-B7K-I56J

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 Mai 2026 a prononcé en application des dispositions de l'article L681-2 III du code de commerce le redressement judiciaire concernant le patrimoine personnel et professionnel de :

Nom et raison sociale.
Monsieur Khwezi Nicolas STRYDOM
485 Route du Village
26160 FELINES SUR RIMANDOULE
N°SIRET : 799 008 206 00010
Activité : entrepreneur individuel, artiste peintre

Mandataire judiciaire :
SELARL SBCMJ
Maître Alexandre BANC
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements : 10 AVRIL 2026

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.
Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 26/00570 - N° Portalis DBXS-W-B7K-I4EB

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 20 Mai 2026 a prononcé en application des dispositions de l'article L681-2 III du code de commerce le redressement judiciaire concernant le patrimoine personnel et professionnel de :

Nom et raison sociale.
Monsieur Hamir BERBAGUI
C/A. KHABER Keira
13 av. de la Constellation Bât.3
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
N°SIRET : 450 628 797 00018
Activité : autre mise à dispositions de ressources humaines entrepreneur individuel

Mandataire judiciaire :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
Date de cessation des paiements : 20 Février 2026

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.
Le Greffier



Par arrêté interministériel du 15 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2026, soit 0,195 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/05/2026	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier 1	9	11	12,02 €	1823,03 €
Palier 2	12	16	12,11 €	1836,68 €
Palier 3	17	24	12,28 €	1862,47 €
Palier 4	25	35	12,55 €	1903,42 €
Palier 5	36	51	13,08 €	1983,80 €
Palier 6	52	73	13,70 €	2077,83 €
Palier 7	74	104	14,50 €	2199,17 €
Palier 8	105	143	15,50 €	2350,83 €
Palier 9	144	196	16,78 €	2544,97 €
Palier 10	197	270	18,58 €	2817,97 €
Palier 11	271	399	21,15 €	3207,75 €
Palier 12	400		24,16 €	3664,27 €

Cotisations accident du travail	Taux à la baisse pour 2026 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,15
130 Elevage gros animaux	2,42
140 Elevage petits animaux	3,79
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,03
190 Viticulture	3,64

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,50 € brut par heure.

Depuis le 27 décembre 2022, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2026

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : jeudi 1^{er} janvier 2026
- Lundi de Pâques : Lundi 6 avril 2026
- Fête du travail : Vendredi 1^{er} mai 2026
- Victoire 1945 : Vendredi 8 mai 2026
- Jeudi de l'Ascension : Jeudi 14 mai 2026
- Lundi de Pentecôte : Lundi 25 mai 2026
- Fête nationale : Mardi 14 juillet 2026
- Assomption : Samedi 15 août 2026
- Toussaint : Dimanche 1^{er} novembre 2026
- Armistice : Mercredi 11 novembre 2026
- Noël : Vendredi 25 décembre 2026

Cotisations sociales (non TAM/cadres) au 01.04.2026

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès (taux réduit à 7% pour certaines mesures dont TODE)	4 005 €	13 %	0 %	13 %
Vieillesse plafonnée		8,55 %	6,90 %	15,45 %
Vieillesse déplafonnée		2,11 %	0,40 %	2,51 %
Allocations familiales		5,25 %	0 %	5,25 %
Accident du travail		Variable	0 %	
Contribution solidarité autonomie	4 005 €	0,30 %	0 %	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10 %	0 %	0,10%
Chômage	16 020 €	4,00 %	0 %	4,00 %
Retraite complémentaire (Agricole) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	4 005 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	16 020 €	0,25 %	0 %	0,25 %
Service santé au travail	4 005 €	0,42 %	0 %	0,42 %
OCAPIAT (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %
ADEFA Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail - de 6 à 12 mois d'ancienneté - A partir de 12 mois d'ancienneté		0,180 % 0,850 %	0,540 % 0,730 %	0,72 % 1,58 %

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

une adresse mail à votre service :
✉ legales@agriculture-dromoise.fr